

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes de plus de 3 500 habitants dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, depuis 2017, le Débat d'orientations Budgétaires s'effectue sur la base d'un Rapport sur les Orientations Budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour Acigné, cette nouvelle obligation vient légitimer une pratique ancienne mise en œuvre depuis 1992.

Le contenu du rapport a été précisé par décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 codifié à l'article D 2312 -3 pour les communes de plus de 3 500 habitants. Ce rapport doit être transmis au préfet de département et au président de l'EPCI dont la commune est membre, mis à disposition du public et mis en ligne sur le site Internet de la Ville.

Le présent rapport a donc pour objet de répondre aux obligations de l'article L 2312-1 et de l'article D 2312-3 du CGCT.

Il sert donc de base au débat, et a pour vocation de présenter les grandes lignes de la traduction budgétaire 2018 des engagements politiques de la majorité municipale. Il donne lieu à une information sur l'évaluation de la situation financière de la collectivité.

Cette phase primordiale formalise la stratégie budgétaire et financière de la Ville. Le rapport de Chambre Régionale des Comptes de Bretagne, dont le Conseil Municipal a eu connaissance lors de sa séance du 18 décembre 2017, a souligné la très bonne gestion de la Ville. La situation financière saine d'Acigné n'est pas le fruit du hasard : la sobriété budgétaire, associée à un volontarisme politique est un cap qu'il nous faut maintenir pour conserver notre autonomie de décision et notre capacité à investir et à proposer des services de qualité. Cette situation nous permet d'envisager avec sérénité, pour le moment du moins, les décisions nationales qui viennent contraindre le budget communal.

Ce document s'articule donc, comme tous les ans, autour de trois axes.

Le premier axe présente le contexte général et la situation économique-financière nationale actuelle, ainsi que leurs répercussions sur les collectivités locales. L'année 2018 sera marquée par des changements structurants pour les finances des collectivités territoriales.

Le second volet présente des données locales relatives aux évolutions prévisionnelles de la situation financière de la ville ainsi que les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet communal.

La dernière partie traite des orientations du budget 2018. La situation saine de la Ville d'Acigné, résultat de 30 ans de gestion rigoureuse et d'optimisation de la dépense publique, doit être préservée afin de consolider le service public local. La majorité municipale, fidèle à ses valeurs de solidarité et d'égalité des chances et conformément aux souhaits et aux besoins de la population acignolaise, maintient la pluralité de ses engagements en particulier dans le soutien et le développement de services de proximité de qualité, dans l'effort accentué porté à l'entretien du patrimoine de la Ville et dans l'accompagnement des associations locales.

I. La conjoncture nationale et internationale

I.1. En France, un léger rebond de croissance

L'année 2017 a été marquée par de nombreux remous dans la géopolitique mondiale. La montée générale des nationalismes, pour l'instant encore heureusement repoussée en France, pousse les nations au repli sur soi, à la diminution de la solidarité internationale pourtant absolument nécessaire pour l'équilibre de notre système économique et social. Les géants économiques tels que les USA, la Russie, sont en pleine recomposition à la suite des décisions politiques économiquement et socialement agressives prises par leurs dirigeants nationaux. En outre, les événements en cours dans le secteur du Pacifique, nouvel enjeu géopolitique, et les faits de guerres au Proche Orient ajoutent à l'instabilité de la situation mondiale [Alternatives économiques – Janvier 2018]. Plus proche de nous, si, en Europe, les conséquences économiques négatives esquissées du Brexit [Alternatives économiques – Février 2018] et la montée des extrêmes et des partis eurosceptiques dans les pays de l'Est et les pays qui ont vécu une période électorale forte, déstabilisent le monde économique, elles démontrent une nouvelle fois qu'il est indispensable de se pencher au plus vite vers la définition d'une Europe politique solide et solidaire. La France ne peut prétendre à conserver de statut de grande puissance géopolitique sans la vitalité de l'Europe. La relance du projet européen est donc un enjeu essentiel pour la santé économique de notre pays.

En France, l'activité a nettement accéléré en 2017, suivant ainsi le mouvement observé à l'échelle européenne [Le Monde Economie – 30/01/2018]. La reprise de l'exportation est notable, améliorant de fait les performances économiques du territoire. Les indicateurs montrent une amélioration notable de la situation globale. En particulier, pour la première fois depuis maintenant 2012, l'investissement public a enregistré une (modeste, mais existante) hausse, signe que les collectivités se sont enfin de nouveau engagées dans des programmes de réalisation [Le Monde Economie – 31/01/2018]. L'investissement des ménages et des entreprises a lui aussi montré une reprise. Si « les indicateurs sont au vert » [OFCE – Janvier 2018], il convient de traiter avec prudence ces éléments de conjoncture. Le frémissement est avéré, la consommation des ménages s'est maintenue, une baisse du chômage est amorcée, même si elle reste inférieure à celle de la moyenne de l'Union Européenne.

I.2. La loi de programmation des finances publiques 2018-2022

La reprise économique est donc là. Le gouvernement, nouvellement en place, a décidé de poursuivre les mesures de contraintes budgétaires imposées aux collectivités territoriales depuis 2014, qui sont sollicitées pour mieux maîtriser les dépenses publiques. Les efforts consentis par ces mêmes collectivités sont d'autant plus remarquables qu'ils ont été concomitants à une réforme majeure des institutions et des périmètres d'actions de celles-ci.

Si l'élaboration du budget primitif 2018 marque une pause dans la baisse historique des dotations de l'Etat, la démarche est désormais de contrôler la dépense des administrations publiques, notamment en contractualisant avec les collectivités territoriales pour les contraindre à réduire leurs dépenses. Pour l'instant, les 340 collectivités territoriales et EPCI, ayant les budgets les plus importants sont concernés par cette contractualisation.

Les indicateurs financiers relatifs à la commune d'Acigné montrent que notre commune ne cesse d'investir sans emprunter ni augmenter la fiscalité locale, alors même que ses recettes via les dotations restent inférieures à la valeur moyenne des recettes des communes de la même strate. Ces performances budgétaires et financières, soulignées dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes [CRC Bretagne – Décembre 2017].

Si l'Etat choisissait d'étendre le processus, ces mesures inédites viendraient contraindre fortement les collectivités qui ont fait preuve de sobriété budgétaire et leur interdiraient de profiter des fruits de leurs efforts. En effet, dans les collectivités de petite taille, l'investissement génère inéluctablement une augmentation des dépenses de fonctionnement avec des effets de seuils sensibles.

Par ailleurs, la mesure la plus impactante pour notre Ville est sans conteste celle de la réforme de la taxe d'habitation qui, dans l'état actuel de la législation, s'appliquerait en trois étapes successives, dans l'objectif de dispenser 80% des contribuables locaux du paiement de cette taxe. Une baisse de 30% est prévue en 2018, suivie d'une baisse de 65% avant d'atteindre les 100% pour les contribuables concernés. En 2018, l'Etat a acté la compensation de cette baisse de recettes fiscales via un mécanisme de dégrèvement indexé sur la base des taux de 2017. Si la modernisation de la fiscalité locale a été de nombreuses fois, depuis de nombreuses années, annoncée sans être mise en application, cette perte du levier fiscal est source d'inquiétudes. Les modalités de mise en application de cette réforme seront donc à coup sûr surveillées de près par l'ensemble des collectivités locales.

II. Les données locales

La constitution d'un budget ne peut s'affranchir d'une surveillance particulière des différents indicateurs financiers. Ceux-ci, publiés dans l'annuaire financier numéro 29 (décembre 2017) de l'Audiar, démontrent une nouvelle fois que la Ville d'Acigné a réussi à concilier un développement continu et maîtrisé, et une bonne tenue budgétaire.

Depuis près de 30 ans, la Ville d'Acigné s'est attachée à optimiser la dépense publique, par l'ajustement constant des charges de fonctionnement au regard des services adaptés à la population. Tous les projets subissent une évaluation fine en terme budgétaire, en particulier au niveau de leurs impacts sur la section de fonctionnement. La poursuite des efforts de gestion a donc permis de consolider l'offre de service public à la population alors que l'autofinancement a été, de manière durable, maintenu à un niveau important pour pérenniser une politique volontariste d'investissement, de maintenance et d'optimisation des espaces publics tout en évitant d'avoir recours à l'emprunt. La ville d'Acigné jouit donc à la fois d'un bon niveau d'équipements et de services et d'une situation financière saine, ce que bien d'autres communes nous envient. C'est le fruit d'une gestion rigoureuse et des choix des équipes municipales qui se sont succédé depuis près de 30 ans.

II.1. Engagements pluriannuels envisagés

II.1.1. Les budgets annexes

Le budget général de la ville est composé de 7 budgets annexes en plus du budget principal. Ces 7 budgets annexes se décomposent en 4 opérations d'aménagement (ZAC du Centre, ZAC de la Timonière, ZAC du Champ du Botrel, ZAC du Botrel 1) et 3 zones d'activités (ZA Joval, ZA du Boulais 1, ZA du Boulais 2).

Toutes ces opérations sont conduites en régie municipale. Il convient, par ailleurs, de rappeler qu'aucun emprunt n'a été contracté pour le financement de ces différentes opérations. Seule une avance remboursable de 50 000 euros a été mise en œuvre par la ville au profit de la ZAC du Centre. Celle-ci sera remboursée en 2018.

Z.A.C. de la Timonière

Créée par délibération du 12 septembre 1994, la ZAC de la Timonière est en voie d'achèvement puisqu'il ne reste plus qu'une parcelle de terrain à céder sur la zone de la Sicotière. Ce terrain est susceptible d'être vendu en 2018. Le bilan financier définitif de cette opération de 560 logements avoisine les 14 millions d'euros HT.

Les inscriptions budgétaires prévisionnelles 2018 ne portent donc que sur des restes à réaliser tant en dépenses (10 000 euros) qu'en recettes (36 870 euros).

Une fois ces postes soldés, cette opération pourra être clôturée dans le même calendrier que celui de la mise en œuvre du PLUi pour des raisons de cohérence des règles d'urbanisme applicables sur la commune.

Z.A.C. du Centre

La ZAC du Centre a été créée par délibération du 6 juillet 1992. Concédée jusqu'au 31/12/2004, la ville a repris l'opération en régie municipale le 1^{er} janvier 2005. Le budget prévisionnel de cette opération de renouvellement urbain d'environ 350 logements est estimé à 9,5 millions d'euros HT.

Compte tenu du caractère structurellement déficitaire des opérations de renouvellement urbain au regard des coûts d'urbanisation nécessaires à la réalisation de logements, la ville a versé à l'opération, au 31/12/2017, 1 445 790,50 euros de participation d'équilibre ou d'aide foncière.

Il convient de noter deux points particuliers sur cette opération :

- La propriété du restaurant rue de Calais financée actuellement sur le budget ZAC dont la cession à un tiers privé ou au budget principal devra intervenir avant l'achèvement de la ZAC.
- Le secteur du garage de la poste qui a été immobilisé dans l'attente de réaliser un programme immobilier sur une entité géographique plus cohérente.

Le solde des engagements financiers en dépenses restant à réaliser à ce jour sur cette opération se présente de la manière suivante :

Etudes : 17 000 euros

Travaux : 243 590 euros

Avance remboursable : 50 000 euros

Il est nécessaire par ailleurs de prévoir une dépense nouvelle estimative de 50 000 euros dans le cadre des opérations « clos Saint Eloi et presbytère » pour la réalisation des travaux de viabilité complémentaire et d'installation des containers enterrés pour les déchets ménagers.

En 2018, la cession du Presbytère à Néotoa sera réalisée pour un montant de 119 450 euros.

Il restera à céder, après 2018, la parcelle 9 rue du fort de la Motte (AB 1122). Cette parcelle fait l'objet d'une étude prospective afin de déterminer l'aménagement de l'îlot compris entre la rue des vigneron et la rue Fort de la Motte. Cet aménagement ne sera possible qu'après l'approbation du PLUi en 2019.

Z.A.C. du Champ du Botrel

La ZAC du Champ du Botrel a été créée par délibération du 12 février 2007. Le budget prévisionnel de cette opération d'extension urbaine d'environ 480 logements est estimé à 11,5 millions d'euros HT. Le dossier de réalisation a été actualisé lors de la séance du conseil municipal du 18 décembre 2017.

Les engagements financiers restant en cours sur cette opération se présentent à ce jour de la manière suivante :

Etudes : 67 680 euros
Travaux : 1 239 000 euros

En 2018, l'encaissement des charges foncières suivantes est programmé :

Zone activité : 20 944 euros
Lot 4 : 1232 m² x 17 euros = 20 944 euros

Lots libres : 48 400 euros
Lot libre : 2 -C7 : 48 400 euros

Opération 8 intermédiaires en accession libre (Opération Launay « à cheval » entre la ZAC Champ du Botrel et la ZAC Botrel 1) = 8*60*320 = 153 600 euros

Aiguillon Construction – structure handicapée : 285 000 euros

Après 2018, il restera à céder uniquement la réserve foncière située au Nord de l'EHPAD. L'ensemble des autres opérations devrait être réalisé en 2018. Toutefois, une incertitude demeure sur la vente en 2018 du terrain relatif à l'opération dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par aiguillon construction.

Z.A.C. du Botrel 1

La ZAC du Botrel 1 a été créée par délibération du 27 juin 2016. Le budget prévisionnel de cette opération d'extension urbaine d'environ 388 logements est estimé à 11,2 millions d'euros.
Le budget de la Z.A.C. du Botrel 1 dégage une participation prévisionnelle de 2 400 000 euros pour les équipements publics auxquels il faut ajouter 860 000 euros de frais de gestion et 100 000 euros de remboursement de frais liés à la conduite d'opération. Au 31/12/2017, les versements suivants ont été effectués :

Participation équipements publics : 187 500 euros
Restructuration complexe sportif du Chevré : 150 000 euros
Relocalisation des espaces sportifs : 37 500 euros

Frais de gestion : néant

Conduite d'opération : néant

Les marchés signés sur cette opération se présentent de la manière suivante :

Etudes d'urbanisme : 63 595 euros HT
Maîtrise d'œuvre : 38 830 euros HT
Mission SPS : 6 840 euros HT
Lot 1 : Terrassement / voirie / maçonnerie / mobilier urbain : 2 032 047,50 euros HT
Lot 2 : Assainissement EU/EP : 816 934,00 euros HT
Vérification de la bonne exécution des travaux d'assainissement : 22 561,75 euros HT
Lot 3 : Réseaux souples : 880 657,50 euros HT

Alimentation électrique : 133 210,08 euros
Prestations foncières : 58 500 euros HT
Prestations topographiques : 9 000 euros HT

Les inscriptions budgétaires prévisionnelles de dépenses 2018 porteront donc principalement sur la reprise des restes à réaliser (acquisitions foncières : 47 815 euros - études : 109 310 euros, travaux : 3 393 160 euros), la participation aux équipements publics d'un montant de 325 000 euros dans le cadre de la réalisation du terrain synthétique et le remboursement à la ville des frais de gestion et de conduite d'opération pour un montant total de 96 000 euros.

Les cessions foncières suivantes sont envisagées en 2018 :

Recettes : 3 097 705 euros

Accession aidée : 592 800 euros

17 collectifs locatifs sociaux = $17 \times 60 \times 190 = 193\,800$ euros

21 collectifs logements sociaux = $21 \times 60 \times 190 = 239\,400$ euros

14 intermédiaires accession sociale = $14 \times 60 \times 190 = 159\,600$ euros

Accession libre : 1 940 460 euros

8 intermédiaires accession libre = $8 \times 60 \times 320 = 153\,600$ euros

17 collectifs libres = $17 \times 60 \times 320 = 326\,400$ euros

26 Lot libres = 1 460 460 euros

Lots denses : 564 445 euros

4 lots denses îlot D4 = 131 800 euros

6 lots denses îlot C2 = 194 805 euros

8 lots denses îlot B1 = 237 840 euros

Après 2018 et en l'état actuel du bilan, il restera à céder :

Accession aidée

36 Collectifs locatifs sociaux

18 Intermédiaires locatifs sociaux

13 Maisons groupées en accession sociale

30 intermédiaires en accession sociale

14 collectifs en accession sociale

Accession libre :

74 lots libres

14 intermédiaires libres

14 collectifs libres

Lots denses

60 lots denses

Les zones d'activités

La commune dispose de trois budgets annexes pour les zones d'activités du Boulais, du Boulais 2 et de Joval.

Les zones d'activités du Boulais 1 et 2 ont été créées respectivement le 19 mai 1988 et le 30 mars 2011 et ont pour vocation d'accueillir des activités tertiaires supérieures et des activités technologiques sur un espace de près de cinq hectares divisé en 17 lots. Au 31 décembre 2017, il reste 1 lot à vendre sur chacune de ces opérations.

La zone de Joval a été créée le 17 octobre 1989 afin d'accueillir des activités industrielles, artisanales, des entrepôts et des bureaux sur un espace de sept hectares divisé en 6 lots. Au 31 décembre 2017 il reste un seul lot disponible à la vente sur cette opération.

Les budgets 2018 reprendront donc principalement les engagements suivants sur ces budgets :

ZA Boulais 1

Cession Lot 1382 : $2500\text{m}^2 \times 30$ euros = 75 000 euros

ZA Boulais 2

Dépenses (restes à réaliser) :

Etudes : 2 100 euros

Travaux : 18 590 euros

Lot n°2 – alimentation en eau potable (ERS) : 9 630 euros

Lot n°3 – électricité basse tension (ERS) : 8 960 euros

Recettes

Cession Lot 6 B : 1224 m² X 30 euros = 36 720 euros

ZA Joval

Recettes :

Cession de terrain : 5485m² X 8,38€ HT = 45 964 euros

II.1.2. Le budget principal

Pour 2018, au niveau du budget principal, il convient de noter une actualisation des engagements pluriannuels envisagés.

II.1.2.1. Les provisions

Le provisionnement constitue l'une des applications du principe de prudence contenu dans le plan comptable général. Il s'agit d'une technique comptable qui permet de constater une dépréciation ou un risque ou bien encore d'étaler une charge. La ville d'Acigné a opté en 2014 pour la constitution de provisions semi-budgétaires se traduisant au budget uniquement par une dépense de fonctionnement (la dotation) lors de la constitution de la provision et par une recette de fonctionnement (la reprise) lorsque la provision est reprise partiellement ou totalement pour faire face au risque ou à l'étalement provisionné ou pour constater une diminution ou une disparition du risque ou de la nécessité d'étalement. Il s'agit donc de réserves réelles en comparaison des provisions budgétaires qui concourent à l'autofinancement seulement l'année de leur constitution.

Reprise

Il sera proposé au BP 2018 de faire une reprise partielle de 75 000 € sur la provision 2014.04 relative aux risques relatifs aux risques sur les conséquences financières de la transformation de la communauté d'agglomération en Métropole afin de prendre en compte la diminution effective de ce risque.

Abondement dotation

Il sera proposé au BP 2018 d'abonder de 30 000 € la provision 2014.03 sur les risques d'impayés émis par la collectivité pour services publics communaux ou autres recettes

Il sera proposé au BP 2018 de créer une nouvelle provision de 60 000 € pour risques de contentieux divers

Situation prévisionnelle 2018

Le montant prévisionnel des provisions à l'issue du vote du budget 2018 serait porté à 400 000 €.

Les constitutions ou reprises de provisions sur les exercices suivants seront liées à l'évolution des risques encourus et aux disponibilités budgétaires.

Montant total provisions						
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Montant total des provisions au 1er janvier	385 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €
Prévision de reprise ou de dotation de provisions	15 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Montant total des provisions au 31 décembre	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €

II.1.2.2. Les orientations envisagées en matière d'investissement

Les grandes lignes de la programmation pluriannuelle d'investissement sont reprises ci-dessous en dépenses et en recettes avec des données évaluées au budget primitif 2018 et amenées à évoluer dans le temps en fonction de l'évolution des projets et des arbitrages. Les recettes du FCTVA, strictement liées aux dépenses réalisées, ne sont pas individualisées dans ces documents.

Equipements publics	RAR 2017	2018	2019	2020	TOTAL
Réserve Nouveaux projets		1 000 000	Prélèvement en fonction besoins et projets		1 000 000
Complexe Chevré : Restructuration phase 1	169 412	35 000			204 412
Complexe Chevré : Réalisation d'un terrain synthétique et abords	4 788	775 000			779 788
Complexe Chevré : Restructuration salle 3 + création salles activités corporelles et vestiaires		75 000	750 000	175 000	1 000 000
Lande Guérin : Réalisation aire de jeux + tir à l'arc Lande Guérin	18 050	120 000			138 050
Lande Guérin : Réalisation de vestiaires Rugby	39 750	765 250			805 000
Projet numérique ville	3 400	92 500			95 900
La Passerelle : Restructuration- extension ALSH		80 000	670 000		750 000
Joval : Aménagements paysagers + Espace de création		200 000	600 000	100 000	900 000
Extension restructuration équipements scolaires et périsc		50 000		700 000	750 000
La Motte : Etude faisabilité juridique et technique et réalisation éventuelle bassins kayak		50 000	En fonction faisabilité juridique et technique et définition projet		50 000
Maintenance et optimisation	150 190	975 000	460 000	460 000	2 045 190
Dépenses imprévues		15 000	15 000	15 000	45 000
Total équipements publics	385 590	4 232 750	2 495 000	1 450 000	8 563 340
Subvention ZAC du Centre					0
Réserve foncière	397 300	402 700	400 000	400 000	1 600 000
Agenda 21 - atlas biodiversité - PLUi		30 000			30 000
TOTAL COMMUNE	782 890	4 665 450	2 895 000	1 850 000	10 193 340

En maintenance et optimisation, les principales opérations envisagées concernant les bâtiments existants sont :

- 2018 : Salle Lande Guérin : 215 000 €
- 2018 : Salle Annie Brown : 32 000 €
- 2018 : Mises en accessibilité et remise à niveau espace jeunes,
Mise en accessibilité et étanchéité sol vestiaire base nautique,
Mise en accessibilité sanitaires cimetières
Total : 75 000 €

- 2018 : Mise en accessibilité Ecoles + réfection salle des maîtres école élémentaire + réfection armoire électrique : 75 000 €
- 2018 : Diagnostic installations électriques église
- 2018 : Remise en service 4^{ème} cloche église : 25 000 €
- 2019 : Poursuite rénovation base nautique : 70 000 €
- 2019 : Travaux électriques église en fonction diagnostic
- 2020 : Rénovation et extension salle du Moulinet : coût en fonction du programme

En maintenance et optimisation, les principales opérations envisagées concernant les espaces publics et sportifs extérieurs sont en 2018 :

- 2018 : Terrain de jeux multisports: 75 000 €
- 2018 : Œuvre pauline Okurowska : 8 000 €
- 2018 : Projet Aparté Vélo-expo-repos : 10 000 €
- 2018 : Eclairage piste BMX : 25 000 €
- 2019 : Travaux mineurs aménagement Agora en accompagnement travaux Cinéma : coût en fonction projet
- 2019 : Programme de réfection de chemins piétonniers

Par ailleurs, le programme d'écoles numériques sera poursuivi de 2018 à 2020.

Le tableau ci-dessous reprend les prévisions des principales recettes envisagées :

Prévisions de recettes sur les principales opérations envisagées	RAR 2017	2018	2019	2020	TOTAL Prévisionnel
Complexe Chevré : Restructuration phase 1	121 660				121 660
Complexe Chevré : Réalisation d'un terrain synthétique et abords		325 000			325 000
Complexe Chevré : Restructuration salle 3 + création salles activités corporelles et vestiaires			275 000		275 000
Lande Guérin : Réalisation aire de jeux + tir à l'arc Lande Guérin d					
Lande Guérin : Réalisation de vestiaires Rugby			225 000		225 000
Projet numérique ville					
La Passerelle : Restructuration- extension ALSH			75 000		75 000
Joval : Aménagements paysagers + Espace de création			337 500		337 500
Extension restructuration équipements scol. et périscol				700 000	700 000
La Motte : Etude faisabilité et réalisation éventuelle bassins kayak			en fonction faisabilité		
Maintenance et optimisation	18 900				18 900
Total Financement équipements publics	140 560	325 000	912 500	700 000	2 078 060
ZAC du Centre					
Réserve foncière				500 000	500 000
Agenda 21 - Atlas biodiversité - PLUi					
TOTAL COMMUNE	140 560	325 000	912 500	1 200 000	2 578 060

II.1.2.3. Les engagements fonciers pluriannuels

La mise en œuvre de la DUP réserve foncière est finalisée en acquisition et en indemnisation des exploitants.

Le budget annexe de la ZAC du Botrel 1 a supporté directement le coût du foncier relatif à cette opération.

Le budget principal assure le portage du foncier jusqu'à la réalisation progressive des opérations d'aménagement. Cet actif foncier de 1 040 000 euros permet à la ville d'Acigné d'envisager sereinement son développement en extension urbaine tout en permettant aux agriculteurs de continuer à exploiter les terrains jusqu'à la nécessité effective de l'urbanisation.

Cette opération a été en grande partie financée par l'avance remboursable de la CEBR qui sera totalement remboursée fin 2018.

Il faut y ajouter les réserves foncières à très long terme d'environ 60 000 €.

D'autre part, le montant des acquisitions réalisées en réserves cessibles en renouvellement urbain sur le budget principal s'élève actuellement à environ 1 030 000 € hors secteurs opérationnels de la ZAC du Centre.

C'est donc un montant d'actif cessible de **2 130 000 €** que la commune détient au 01/01/2018, la valorisation ne se réalisant qu'au moment de la cession en fonction du marché et des objectifs de renouvellement urbain. Les cessions déjà programmées et budgétées mais non réalisées en 2017 d'environ 360 000 € ont été déduites de cet actif.

Il faut y ajouter les engagements hors bilan contractés dans le cadre du programme d'Action Foncière de Rennes Métropole en renouvellement urbain soit **1 035 000 €**. Les rachats sont prévus en 2021 pour 509 000 € et en 2022 pour 526 000 €.

C'est donc plus de **2 335 000 €** qui sont engagés en réserves foncières spécialement affectées au renouvellement urbain afin d'économiser le foncier agricole conformément à la loi ALUR et d'équilibrer l'urbanisation de la ville d'Acigné.

Enfin, en zone encore non affectée, la commune a actuellement un patrimoine de 170 000 € sur le budget communal et des engagements à hauteur de 115 000 € sur le PAF.

L'Opération réserves foncières est régulièrement abondée pour pouvoir intervenir sur les opportunités d'acquisition. En 2018, il est donc proposé d'abonder cette enveloppe d'environ 400 000 €.

Cette politique de gestion foncière active de la collectivité, sans endettement long terme concomitant, permet à la ville d'Acigné d'envisager l'avenir sereinement en maîtrisant et en planifiant son développement.

II.2. La dette et l'autofinancement

II.2.1. Structure et gestion de la dette

La ville d'Acigné n'a pas réalisé d'emprunts bancaires depuis 2004. En 2015, à l'occasion du transfert du budget eau potable, la Collectivité Eau du Bassin Rennais a consenti à la commune une avance remboursable à taux 0 sur 4 ans de 828 000 € qui a servi à financer les acquisitions foncières long terme.

L'encours de la dette communale au 31/12/2017 s'élève à 681 181 €. Il est composé de 4 emprunts dont l'avance remboursable.

Tous les emprunts souscrits par la ville sont des produits non structurés à taux fixe ou nul sans risque classés A1 dans charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales. En effet, par souci de clarté, les taux fixes ou taux variables simples (type Euribor + marge) sont enregistrés en A1, bien qu'ils ne soient pas des produits structurés. Cette classification en A1 permet de ne pas rejeter hors de la Charte les produits les plus simples et d'éviter ainsi toute confusion avec les produits interdits. Elle permet également d'informer les lecteurs des comptes du niveau de risque global pris par la collectivité sur la totalité de son encours.

La structure de la dette est constituée de 69,61 % en taux fixe et 30,39 % en avance remboursable à taux 0.

Les principaux indicateurs de la dette pour Acigné sont au 31/12/2017 :

- Taux d'endettement (*) Encours dette / RRF au 31/12/2017 : **9,95 %** (Moyenne des communes de 5 000 à 10 000 habitants : 77,2%)
- Dette par habitant au 31/12/2017: **103,62 €** - (Moyenne des communes de 5 000 à 10 000 habitants : 900 €)
- Charge de la dette (annuité dette / RRF) en 2016 : **4,57 %**
- Capacité de désendettement au 31/12/2017 (dette/épargne brute): **3,5 mois**

Les principales données de la dette sont pour 2018 :

- Remboursement de la dette 2017: **293 208 €**
- Intérêts réels de la dette 2018 avec ICNE : **19 020 €**
- Le taux moyen de la dette pour 2018 s'élève à **2,85 %**.
- La durée résiduelle moyenne des emprunts est de **3,73 ans** en 2018.
- Il n'y a aucune recette d'emprunt inscrite en Restes à Réaliser 2017 du budget d'investissement.

Il n'est prévu d'inscrire aucun nouvel emprunt au budget 2018.

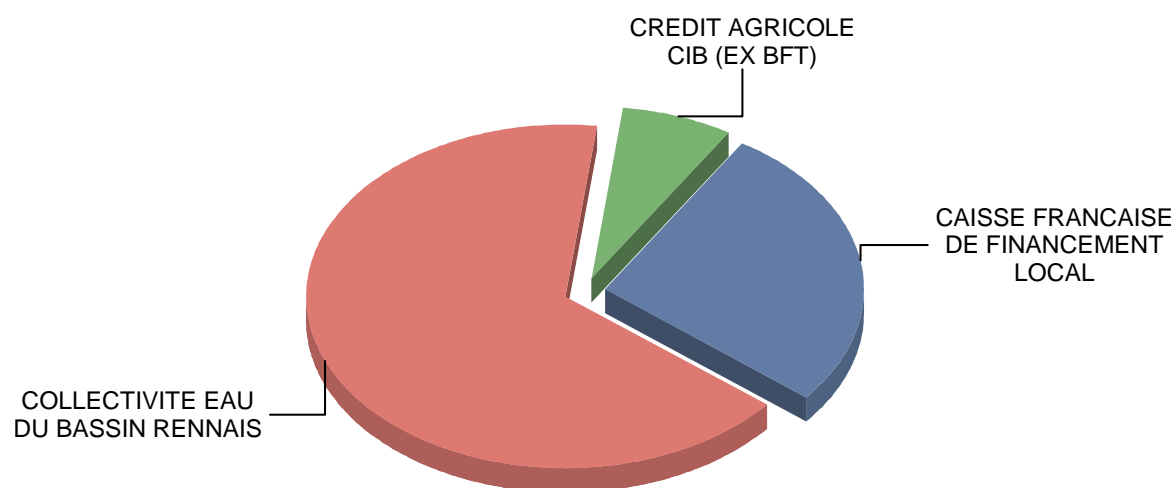
Les emprunts de la ville sont contractés avec un amortissement progressif et une annuité constante. Ils sont en fin de période d'amortissement, avec en conséquence, une part d'intérêts faible. Il n'est donc prévu aucune opération de restructuration de dette en 2018.

Année	Dettes au 31/12	population au 31/12	Pop DGF	Epargne Brute	Dettes/Pop INSEE	Dettes/epargne Brute	Evolution
1989	2 661 131	4 084	4118	322 775	651,60	8,24	
1990	2 454 709	4 084	4118	193 670	601,06	12,67	-7,76%
1991	2 364 909	4 361	4394	359 592	542,29	6,58	-3,66%
1992	1 919 345	4 361	4394	383 738	440,12	5,00	-18,84%
1993	1 741 461	4 361	4394	579 131	399,33	3,01	-9,27%
1994	1 989 771	4 361	4394	600 467	456,26	3,31	14,26%
1995	1 766 898	5 145	5164	876 843	343,42	2,02	-11,20%
1996	1 436 923	5 145	5164	864 121	279,29	1,66	-18,68%
1997	1 971 450	5 086	5105	889 699	387,62	2,22	37,20%
1998	980 693	5 086	5105	1 060 027	192,82	0,93	-50,26%
1999	734 870	5 086	5105	1 117 691	144,49	0,66	-25,07%
2000	1 361 057	5 346	5364	1 122 703	254,59	1,21	85,21%
2001	1 162 772	5 346	5364	1 277 568	217,50	0,91	-14,57%
2002	880 756	5 346	5364	1 033 064	164,75	0,85	-24,25%
2003	764 729	5 346	5364	1 002 543	143,05	0,76	-13,17%
2004	1 408 690	5 346	5364	1 191 446	263,50	1,18	84,21%
2005	1 314 911	6 239	6257	1 256 274	210,76	1,05	-6,66%
2006	1 233 756	6 239	6262	1 727 827	197,75	0,71	-6,17%
2007	1 170 961	6 164	6182	1 287 014	189,97	0,91	-5,09%
2008	1 105 137	6 164	6182	1 465 907	179,29	0,75	-5,62%
2009	1 038 370	5 932	5966	1 266 001	175,05	0,82	-6,04%
2010	978 595	6 078	6118	1 509 245	161,01	0,65	-5,76%
2011	916 049	6 294	6335	1 449 139	145,54	0,63	-6,39%
2012	850 530	6 369	6411	1 556 018	133,54	0,55	-7,15%
2013	782 030	6 366	6395	1 593 376	122,84	0,49	-8,05%
2014	710 236	6 367	6397	1 463 025	111,55	0,49	-9,18%
2015	1 256 130	6 483	6514	897 941	193,76	1,40	76,86%
2016	970 488	6 491	6522	1 759 466	149,51	0,55	-22,74%
2017	681 180	6 574	6605	2 447 044	103,62	0,28	-29,81%

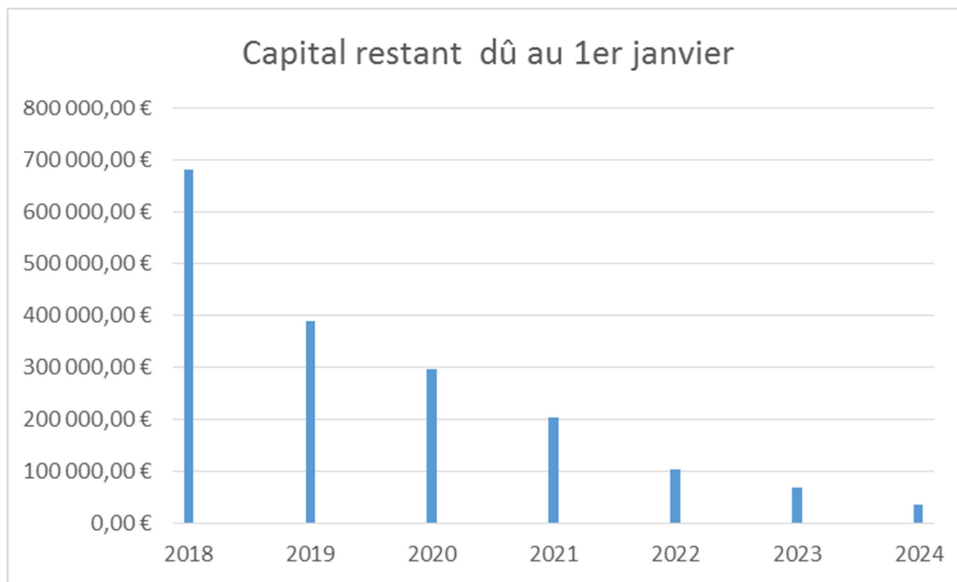
Profil prévisionnel de la dette au 31/12/2018

	Montant euros	euro/hab 2018	% remb capital
Etat de la dette ordinaire réalisée au 31/12/2017	474 181	71	69,61%
Etat de la dette CEBR au 31/12/2017	207 000	31	30,39%
Total dette réalisée au 31/12/2017	681 180	102	
RAR dette 2017	0		
Remboursement 2018 sur dette ordinaire	86 208	13	18,18%
Remboursement 2018 CEBR	207 000	31	100,00%
Estimation inscription dette 2018	0	0	
Dettes prévues au 31/12/2018	387 973	58	43,04%

Répartition des échéances par prêteur pour l'exercice



CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	84 049,15 €	26,9%
COLLECTIVITE EAU DU BASSIN RENNAIS	207 000,00 €	66,2%
CREDIT AGRICOLE CIB (EX BFT)	21 568,81 €	6,9%
Total:	312 617,96 €	100,0%



II.2.2. Ligne de crédit

Le contrat annuel de ligne de trésorerie de 500 000 € s'est achevé le 7 avril 2015. Aucun tirage sur cette ligne de crédit n'a été opéré sur l'année 2015. Compte tenu de la trésorerie positive de la ville, ce contrat n'a pas été reconduit et la ville n'a actuellement aucune ligne de crédit.

Il est rappelé que dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par le conseil municipal en vertu de l'article L2122—22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 1 500 000 euros. Ces ouvertures de crédit seront d'une durée maximale de 12 mois, à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière et pourront comporter un ou plusieurs index ou un taux fixe.

En fonction de l'évolution des projets communaux et de la situation de la trésorerie de la commune, il apparaît peu probable que le Maire ait recours à cette délégation courant 2018 pour conclure une ligne de crédit.

Toutefois, si cela s'avérait nécessaire pour consolider l'opération d'aménagement du Botrel 1 ou faire face à des décalages ponctuels entre les dépenses et la perception des recettes du budget communal, le conseil municipal serait informé à la séance suivant la conclusion éventuelle de la convention conformément, à l'article L2122—22 du CGCT,

III. Les grandes orientations du budget 2018 - Synthèse

Relever les défis d'aujourd'hui et ceux de demain constitue le moteur de notre action communale. Ainsi, conformément aux engagements pris, l'équipe municipale a pour objectif de faire perdurer le dynamisme et la qualité de vie d'Acigné et s'applique, pour ce faire, à dessiner les contours d'une commune solidaire et durable. Cette action communale se décline autour de 6 piliers :

- une commune solidaire, pour tous les citoyens, pour toutes les générations,
- une commune qui se développe de manière maîtrisée,
- une commune éducatrice de la naissance à l'âge adulte,
- une commune animée et porteuse d'une ambition sportive et culturelle,
- une commune où il fait bon vivre dans un environnement préservé,
- une commune qui développe et renforce une activité économique diversifiée sur le territoire.

Si les indicateurs financiers de la commune démontrent sa santé financière, elle-même reconnue par la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport en date de décembre 2017, ce sont les choix politiques pris depuis de nombreuses années, en adéquation avec nos valeurs, qui en sont les garants.

III.1. Le fonctionnement

Les contraintes issues de la conjonction de la baisse des dotations de l'Etat, de la réforme territoriale, de l'évolution de l'intercommunalité et de l'évolution des dépenses incompressibles imposent désormais à la Collectivité de trouver des marges nouvelles de fonctionnement permettant d'assurer le maintien du niveau de service public local offert à la population. La gestion rigoureuse des finances de la Ville d'Acigné a permis de faire face aux baisses importantes des recettes imposées à la collectivité depuis plusieurs années et il apparaît que compte tenu des incertitudes, cet effort devra être poursuivi, voire accentué, si la Ville veut conserver son autonomie de décision et d'action.

A cet effet, le cadrage budgétaire pour 2018 reconduit une nouvelle fois les objectifs de stabilité des dépenses de fonctionnement tout en permettant des adaptations ponctuelles en fonction des besoins qui viendraient à émerger au cours de l'année.

III.1.1. Charges de fonctionnement

Les efforts notables et continus, en matière de fonctionnement, ont permis de réaliser de façon sereine la création de nouvelles prestations (Triptik, Chrysalide, nouveaux rythmes scolaires) ou l'amélioration substantielle des prestations ou services existants : politique d'animation et culturelle de la ville, garderies périscolaires, temps du midi, service jeunesse, subventions aux associations sportives, école de musique (AMHV), épicerie sociale, point rencontre assistantes maternelles ...

Depuis le mandat précédent, et malgré l'ouverture de nouveaux services à la population, aucune création de poste n'est intervenue dans les services fonctionnels. Les seules variations proviennent des modifications de temps de travail choisies par les agents ou de réorientations internes.

Au cours du mandat précédent et de ce début de mandat, les efforts ont porté sur les services périscolaires, le service jeunesse, les nouveaux rythmes scolaires et l'ouverture de Chrysalide. Il est prévu le renforcement de la surveillance du midi à l'école élémentaire pour tenir compte de l'évolution des effectifs et des comportements difficiles (médiation par les pairs). Par ailleurs, l'augmentation constante de la charge de travail du REM va nécessiter en 2018, une nouvelle réflexion sur l'adaptation de l'organisation.

Par ailleurs, la poursuite de la mise en œuvre du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations a été suspendue, par le gouvernement, en 2018. Le versement obligatoire d'une indemnité compensatrice de l'augmentation de la CSG ne sera que partiellement compensée par une baisse de la cotisation maladie de 1,62, faisant donc supporter un coût de gestion à la Ville.

Les frais de personnel sont donc estimés à environ 3 240 000 € (soit +20 000 € par rapport à 2017) intégrant notamment différentes revalorisations afin de prendre en compte l'investissement des services dans les résultats financiers de la commune.

En termes de dépenses générales de fonctionnement, les incertitudes reposent, comme chaque année, sur des variations indépendantes de la collectivité, à savoir : le coût des fluides et carburants, le coût des contrats de maintenance et contrôles obligatoires, les impacts saisonniers ainsi que le coût des participations diverses et variées.

Il convient, en outre, de prendre en compte sur 4 mois les dépenses liées à la restructuration du complexe du Chevré, notamment le chauffage de la salle N° 1 et les dépenses de fluides liées aux nouveaux locaux construits. Toutefois, à terme, ces choix d'investissement doivent permettre des gains en fonctionnement (travaux d'isolation, acquisition de matériel électrique plus performant).

Cette année, des nouvelles dépenses, nécessaires à la modernisation du fonctionnement de la Ville, seront nécessaires. Ainsi, la sécurisation de la maintenance de l'installation téléphonique sur IP, le coût initial des consommables du nouveau désherbeur mécanique évalué à environ 5 000 € doivent être intégrés au budget. De plus, l'animation de la commune est exceptionnellement complétée cette année par deux temps forts : Viva Europa, pour un montant de 20 000 € supplémentaires, et le Forum emploi, pour 3 000 €

Ces dépenses nouvelles ou exceptionnelles devraient pouvoir être couvertes par redéploiement des crédits et l'effort continu sur l'exécution budgétaire.

III.2. Les recettes

D'une façon générale, les recettes sur lesquelles le Conseil Municipal peut agir très directement représentent substantiellement un peu plus de la moitié des recettes ordinaires. Elles sont constituées quasi exclusivement des contributions directes et des produits de l'activité des services et du domaine.

III.2.1. Les recettes de l'Etat

Dans le cadre de la contribution des collectivités au redressement des comptes publics, les collectivités territoriales ont été mises à contribution et ont dû absorber une diminution des dotations de l'Etat. La loi de finances 2018 prévoit toutefois le gel du prélèvement au titre de la contribution au redressement des finances publiques à son niveau de 2017 soit pour Acigné un prélèvement de 318 260 € qui continuera à s'appliquer tous les ans.

En l'absence des notifications définitives, il nous faut estimer le montant de ces dotations. Sur la base des calculs observés pour la dotation 2017, en tenant compte du mécanisme d'écrêtement qui ne devrait pas être compensé, cette année, par la part dynamique de population, la Dotation Forfaitaire est évaluée à 533 000 €, et donc inférieure à celle de 1990 (553 470 €) malgré l'augmentation importante de la population d'Acigné et l'évolution des prix durant 30 ans. Cette dotation serait inférieure de près de 368 000 € à celle de 2012.

Pour la Dotation Nationale de Péréquation, les nouvelles modalités de calcul de l'effort fiscal en 2012 se sont traduites par une perte sur la part principale et par une disparition de la part majoration. La garantie de sortie de la part majoration a permis d'atténuer la perte de recette. Il apparaît très difficile d'anticiper l'évolution de cette DNP. Compte tenu de la courbe de baisse de cette dotation, il semble prudent d'anticiper une nouvelle baisse de 10% de la dotation et de limiter l'inscription à 65 000 € en 2018 en considérant que le montant notifié peut encore être inférieur. Sur cette dotation, c'est une perte cumulée de plus de 370 000 € qui a été constatée.

Concernant la Dotation de Solidarité Rurale, et dans l'attente des décisions du Comité des finances locales qui n'interviennent habituellement qu'en février ou mars, il est proposé de retenir le montant arrondi de 92 500 €, montant proche de la moyenne des notifications de ces dernières années.

Au total, le montant de la DGF s'élèverait à 690 000 €, accusant une nouvelle diminution de 19 000 €.

III.2.2. Rennes Métropole

Rennes Métropole effectue deux reversements aux communes, au titre de la solidarité intercommunale. La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) attribuée à la Ville d'Acigné est de 844 744 €. Ce montant est gelé depuis 2006 et continue donc de diminuer en euros constant pour la 13^{ème} année consécutive. Le projet de budget communal intégrera donc de nouveau une stabilisation de la DSC.

En ce qui concerne l'attribution de compensation liée au passage en taxe professionnelle unique du District de Rennes en 1992 et aux transferts de compétence à la structure intercommunale effectuée depuis lors et notamment au 1^{er} janvier 2015, elle est passée d'une recette figée à 113 661 euros à une recette arrêtée en 2017 à 27 837 €. Rappelons que cette diminution de dotation s'est accompagnée d'une diminution équivalente sur les charges transférées en fonctionnement et en investissement.

A compter de 2018, la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) devient une compétence obligatoire pour les intercommunalités. Ce transfert de compétences s'accompagnera inévitablement d'un nouveau

calcul sur l'attribution de compensation. Une première estimation porterait le montant de l'attribution de compensation à hauteur de 16 500€.

La ville d'Acigné a perçu en 2017 via Rennes Métropole une dotation au titre du fonds de péréquation horizontale à hauteur de 97 899 €. A priori, le territoire de Remes Métropole devrait continuer à être bénéficiaire du fonds en 2018. Il apparaît toutefois prudent d'inscrire au BP 2018 un montant de FPIC net de 85 000€. L'éventuelle attribution d'une recette supplémentaire serait intégrée sous forme de Décision Modificative Budgétaire en cours d'année.

III.2.3. Fiscalité directe

La loi des finances 2018 a acté d'une volonté de réforme de la fiscalité locale. La suppression sur trois ans de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages a été introduite par l'Assemblée dans le budget 2018. Cette réforme de la taxe d'habitation doit débiter par une première baisse de 30 % en 2018 et se terminer par une exonération totale en 2020. L'Etat va compenser par le système du dégrèvement sur la base des taux et abattements 2017 ou les taux inférieurs ou abattements supérieurs si ceux-ci devaient être modifiés en faveur des contribuables. Les augmentations de taux ou les abattements supplémentaires accordés après 2017 resteront à la charge du contribuable.

Ce changement majeur est accompagné d'une modification du mécanisme d'actualisation des valeurs locatives. Cette actualisation est désormais calculée en fonction de l'évolution des prix à la consommation entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 soit $101,47/100,36 = 1,106\%$. En outre, pour les valeurs locatives n'étant pas concernées par la réforme applicable aux locaux professionnels, la mise à jour périodique forfaitaire des valeurs locatives foncières doit être liée au dernier taux d'inflation annuelle constatée.

Pour 2018, l'évolution physique des bases sur la taxe d'habitation et le foncier bâti est basée sur une livraison 2017 de 47 logements dans la ZAC du Champ du Botrel, et de 20 logements en ZAC du centre (ex EHPAD). L'évolution des contributions directes à taux constant est évaluée à un gain budgétaire d'environ **47 500 €** avec des bases fiscales de 13 842 000 € et un produit estimé à environ 2 565 000 €.

La situation financière de la Ville d'Acigné, qui découle directement d'une volonté affichée d'optimiser fortement les dépenses, ne nécessite pas d'augmentation des taux en 2018.

III.2.4. Autres recettes

Les recettes des droits de mutation se sont encore très bien comportées en 2017 mais restent très volatiles. Il est proposé, au BP 2018, de porter l'inscription associée à 160 000 €. L'ajustement éventuel interviendra au niveau d'une décision modificative.

Les participations de la caisse d'Allocations familiales sont sujettes à de nombreuses incertitudes, compte tenu des différents types de financement selon les services et la fréquentation. Il est proposé d'évaluer l'inscription globale 2018 à 300 000 € (dont 200 000 € au titre de Chrysalide) en prenant en compte le maintien des services actuels.

Par ailleurs, le budget intégrera les participations au titre des contrats d'avenir et le fonds d'amorçage pour les rythmes scolaires désormais pérennisés pour les communes dotées d'un Projet Educatif Territorial, ce qui est le cas pour Acigné.

En outre, le budget 2018 tient compte de l'actualisation des recettes des services votée par le conseil municipal, d'une diminution de recettes de 352 000 € liée à la disparition de remboursements exceptionnels observés en 2017, partiellement compensée par la reprise du remboursement de 47 000 € sur les frais de gestion ZAC du Champ du Botrel et du début du remboursement des frais de gestion du Botrel (86 000 €). Le chapitre relatif aux produits des services et du domaine est estimé à environ 875 000 €.

III.3. Equilibre de la section de fonctionnement

Compte tenu des opérations financières relatives au transfert de compétences à Rennes Métropole, en particulier pour cette année les conséquences de l'application de la loi GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), et abstraction faite des incertitudes qui pèsent sur les notifications des dotations d'Etat, les bases fiscales et les allocations compensatrices qui doivent encore être portées à notre connaissance, le budget de la section de fonctionnement 2018 devrait s'équilibrer cette année aux environs de 6 875 000 €. L'autofinancement brut et le prélèvement supplémentaire sur excédent 2017 sont estimés à ce jour à environ 1 730 000 €, couvrant ainsi les dépenses liées à la maintenance et au remboursement de la dette contractée, incluant le remboursement à CEBR.

La situation financière de la Ville d'Acigné sera, cette année encore, très saine. Il est du devoir de l'équipe municipale de faire perdurer cette situation de façon à toujours avoir le choix dans nos actions et à préparer l'avenir. Comme tous les ans, nous nous efforcerons de rechercher toutes sources potentielles d'économie au fur et à mesure de la préparation et de la réalisation du budget 2018.

En outre, en 2014, le Conseil Municipal avait saisi l'opportunité de constituer des provisions semi-budgétaires qui ont pour objectif de prendre en compte les incertitudes financières, juridiques ou techniques imposées qui pèsent sur la commune. Cette mesure de prudence, conjuguée à la situation financière saine d'Acigné nous permet, malgré le contexte, de conserver la pleine maîtrise de notre destin et de nos choix politiques. Pour parachever l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement, ces provisions peuvent être reprises partiellement ou en totalité en fonction de l'évolution des risques et des besoins budgétaires.

Le montant prévisionnel des provisions à l'issue du vote du budget 2018 serait porté à 400 000 €.

La politique d'anticipation et de planification budgétaire, par l'intermédiaire de la constitution de ces provisions semi-budgétaires, prend ici tout son sens. Il est du devoir des élus que de conserver cette autonomie de décision et cette réactivité face aux incertitudes relatives aux recettes et aux charges obligatoires.

III.4. L'investissement 2018

Le faible endettement, combiné à un contrôle strict des dépenses, permettent de maintenir l'épargne brute et l'épargne nette à un niveau important et de conserver des marges de manœuvre et une autonomie de décision que beaucoup de communes ou de collectivités voient disparaître.

En 2010, afin d'optimiser la dépense publique, un mécanisme d'enveloppes budgétaires en investissement avait été retenu pour entretenir, conserver et optimiser le patrimoine de la commune. Ce système a permis une meilleure définition des besoins et une adaptation continue des opérations, en privilégiant l'intérêt transversal des opérations.

Le budget maintenance 2015 a été fixé à 460 000 € sur la base la base du montant retenu depuis 2010 à laquelle ont été retirés les montants correspondants aux charges transférées à Rennes Métropole au titre de la voirie et de l'éclairage public. Le volume d'investissements dédiés à la maintenance et à l'optimisation des espaces publics en 2016 avait été supérieur grâce aux réinscriptions de crédits. Cette année, il est proposé de reconduire ce même mécanisme tout en majorant cette enveloppe de maintenance à hauteur de 100 000€ afin de continuer notre politique volontariste d'optimisation du patrimoine communal. Les crédits non engagés en 2017, à hauteur de 415 000 €, seront réinscrits en 2018. Ils porteront l'enveloppe à 975 000 €.

Il est proposé, compte tenu des réinscriptions de crédits, la répartition suivante des crédits au sein des 4 opérations :

- les services publics communaux : 170 000 €
- les activités associatives et scolaires : 100 000 €
- les espaces publics de compétence communale et sportifs de plein air : 185 000 €
- les bâtiments communaux : 520 000 €.

Dans le cadre de cette enveloppe budgétaire, 2018 verra en particulier la poursuite du plan numérique à l'école du Chevré, la réhabilitation de la salle Annie Brown, l'éclairage du terrain de BMX, la réalisation d'un terrain de jeux multisports et la mise en accessibilité et la rénovation thermique de certains locaux (espace jeunes, base nautique, salles de la Lande Guérin...).

En ce qui concerne les projets d'investissement, hors maintenance et optimisation, compte tenu du programme pluriannuel d'investissement présenté plus haut, la Ville poursuivra en 2018 l'évolution du complexe sportif de la Lande Guérin : relocalisation du terrain de tir à l'arc, réalisation de vestiaires adaptés au rugby, aménagement d'une nouvelle aire de grands jeux sur le plateau du bas. La zone de loisirs de Joval sera aussi concernée par de nouveaux investissements : aménagements paysagers et nouvel espace de création.

Il est en outre aussi prévu la transformation du terrain d'honneur en terrain synthétique en complément de la restructuration du complexe du Chevré par ailleurs en voie d'achèvement. Le projet numérique de la Ville sera poursuivi afin de mettre en adéquation les besoins informatiques avec l'évolution des usages : il permettra en particulier de réfléchir à la mise en place d'un portail famille qui devrait être mis en service en début 2019.

La restructuration de l'ALSH est quant à elle une opération importante qui nécessite une préparation minutieuse du déroulement du chantier et de réaffectation des activités. Cette préparation complexe a conduit l'équipe municipale à décaler le début des travaux en 2019, afin de laisser le temps de la consultation des entreprises qui sera finalisée pour fin 2018.

Les éventuels ajustements supplémentaires seraient affectés à l'enveloppe « nouveaux projets ».

Par ailleurs, la reconstruction de la Ville sur la Ville provient d'une double nécessité : limiter l'étalement urbain et redynamiser le centre-ville par l'apport de nouveaux habitants et de nouveaux commerces. Dans cette optique, le secteur rue des Forgerons et le Presbytère continuent à faire l'objet de projets de renouvellement urbain consécutif en 2018.

Ainsi, le montant de l'enveloppe 2018 réservée aux gros projets devrait se situer aux environs de 3 250 000 euros, auxquels doivent s'ajouter 400 000 euros de réserve foncière afin d'être en mesure de procéder aux acquisitions qui s'avèreraient nécessaires.

Le budget d'investissement s'équilibrerait, avec les restes à réaliser et le solde des opérations de mandat aux environs de 5 750 000 €.

Enfin en 2018, il est proposé de ne pas inscrire de nouveaux emprunts.

III.5. La situation prévisionnelle en fin d'exercice 2018

Au vu des divers éléments présentés et sous réserve des données non encore transmises par les services de l'Etat et des évolutions susceptibles d'intervenir dans l'année, en fin d'exercice 2018, hors reprise des excédents 2017 :

- la dette sera de 387 971 euros contre 681 181 euros en fin 2017 (pas d'emprunt nouveau inscrit au BP 2018),
- l'épargne brute serait évaluée à environ 1 500 000 euros,
- l'épargne nette serait évaluée à environ 1 200 000 euros.